



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-008-2026-04

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cabinet**

IDF-2026-04-03-00001 - Arrêté ° SG/DRH 2026-03 portant nomination de la Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page)

Page 3

## **Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

IDF-2026-04-02-00006 - Arrêté du 2 avril 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (2 pages)

Page 5

## **Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID) /**

IDF-2026-04-02-00007 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation (3 pages)

Page 8

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /**

IDF-2026-03-27-00010 - Décision n° IDF-2026-031 portant attribution du label Maisons des Illustres à la Maison Marta Pan - André Wogenscky (1 page)

Page 12

IDF-2026-03-27-00009 - Décision n°IDF-2026-032 portant attribution du label Maisons des Illustres à la Maison Louis Carré (1 page)

Page 14

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2026-03-31-00031 - Arrêté modifiant la composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente, ??? de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris ?? (6 pages)

Page 16

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-04-03-00001

Arrêté ° SG/DRH 2026-03 portant nomination  
de la Directrice générale adjointe de l'Agence  
régionale de santé Île-de-France

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° SG/DRH 2026-03

**portant nomination de Madame Marie-Anne JACQUET aux fonctions de  
Directrice générale adjointe  
de l'Agence régionale de santé Île-de-France**

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Marie-Anne JACQUET est chargée des fonctions de Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 15 avril 2026.
- ARTICLE 2 :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 02 avril 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale  
de contrôle et d'audit des organismes de  
sécurité sociale

IDF-2026-04-02-00006

Arrêté du 2 avril 2026 portant modification de la  
composition du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

**ARRÊTÉ du 2 avril 2026  
portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales des Hauts-de-Seine**

**Le ministre du travail et des solidarités  
La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu les désignations formulées par le monsieur le préfet de la région Île-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine :

Sur postes vacants :

**3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs*

Suppléant :

- Monsieur Yves PIOT

**4° En tant que Représentants des associations familiales**

*Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)*

Suppléant :

- Monsieur Bertrand DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON

## Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 2 avril 2026

**Le ministre du Travail et des Solidarités**

Pour le ministre et par délégation :

*Signé*

Guy-Michaël DALIN

**La ministre de la Santé, des Familles, de  
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation :

*Signé*

Guy-Michaël DALIN

Direction nationale d'Interventions domaniales  
(DNID)

IDF-2026-04-02-00007

Arrêté portant désignation des agents habilités à  
représenter l'expropriant devant les juridictions  
de l'expropriation

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS  
DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

TEL : 01 45 11 62 00

Référence : 2026-23

## **ARRÊTÉ**

### **portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région Île-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'État.
- et de l'Agence des Espaces Verts de la Région de l'Île-de-France.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° IDF-2025-09-17-00001 consentie le 17 septembre 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 02 avril 2026

signé

Alain CAUMEIL

**Annexe à l'arrêté du 02 avril 2026**  
**portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant**  
**devant les juridictions de l'expropriation**

Nom du délégataire	Grade
Hélène ADDE	Inspectrice des finances publiques
Maureen AUFFRET	Inspectrice des finances publiques
Sihem AYADI	Inspectrice principale des finances publiques
Jean-Sébastien BAGUER	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Mélanie BEGHIN	Inspectrice des finances publiques
Anne DIER	Inspectrice principale des finances publiques
Martial BIWAND	Inspecteur des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
Clémence BOURDILLAT	Inspectrice principale des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Colette CHEVREAU	Inspectrice des finances publiques
Edwige CHIMI	Inspectrice des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Odile DEVILLE	Inspectrice des finances publiques
Mohammed DE LORGERIL	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Olivier DIANA	Inspecteur des finances publiques
Eric DAL BUONO	Administrateur des finances publiques adjoint
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Guillaume GALERNEAU	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Sophia HAJY	Inspectrice des finances publiques
Johnny JOULIA	Inspecteur des finances publiques
Wazim KARANI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Hélène LARRIEU	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Nathalie LAURENT	Administratrice des finances publiques adjointe
Stéphanie LELIEVRE	Inspectrice des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Johann LOZANO	Inspecteur des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Cécile MUGARD	Inspectrice des finances publiques
Mathilde PAPPAS	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Laurence PRISETTE	Inspectrice des finances publiques
Guillaume RIBES	Inspecteur des finances publiques
Laura RIBES	Inspectrice des finances publiques
Patrice ROUX	Inspecteur des finances publiques
Hugo SCHMITT	Inspecteur des finances publiques
Didier SENTENAC	Inspecteur des finances publiques
Djibril SIDIBE	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Farid SLAOUTI	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOILLIER	Inspectrice des finances publiques
Clarisse TORRAILLES	Inspectrice des finances publiques
Jean-François VAN MIGOM	Inspecteur des finances publiques
Patrick VILLERONCE	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2026-03-27-00010

Décision n° IDF-2026-031 portant attribution du  
label Maisons des Illustres à la Maison Marta Pan -  
André Wogenscky



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
D'Île-de-France**

**DÉCISION N° IDF-2026-031**

portant attribution du label *Maisons des Illustres*  
à la Maison Marta Pan – André Wogenscky

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** la création du label *Maisons des Illustres* par le ministère de la Culture ;

**VU** la candidature et l'engagement au respect du cahier des charges du label *Maisons des Illustres*, présentés par la Maison Marta Pan – André Wogenscky, 80 avenue du Général Leclerc – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et signés du représentant légal le 28 janvier 2025 ;

**VU** l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France - 1<sup>ère</sup> section en sa séance du 9 décembre 2025 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Le label *Maisons des Illustres* est attribué, pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision, à la Maison Marta Pan – André Wogenscky, 80 avenue du Général Leclerc – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, propriété de la fondation Marta Pan / André Wogenscky.

**ARTICLE 2** – Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Paris, le 27 mars 2026

**Pour le préfet de la région d'Île-de-  
France, préfet de Paris et par  
délégation  
le directeur régional des  
affaires culturelles**

**SIGNÉ**

**Edward de LUMLEY**

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2026-03-27-00009

Décision n°IDF-2026-032 portant attribution du  
label Maisons des Illustres à la Maison Louis Carré



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
d'Île-de-France**

**DÉCISION N° IDF-2026-032**

portant attribution du label *Maisons des Illustres*  
à la Maison Louis Carré

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** la création du label *Maisons des Illustres* par le ministère de la Culture ;

**VU** la candidature et l'engagement au respect du cahier des charges du label *Maisons des Illustres*, présentés par la Maison Louis Carré, 2 chemin du Saint-Sacrement – 78490 Bazoches-sur-Guyonne, et signés du représentant légal le 24 janvier 2025 ;

**VU** l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Île-de-France - 1<sup>ère</sup> section en sa séance du 9 décembre 2025 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Le label *Maisons des Illustres* est attribué, pour une durée de cinq ans, à compter de la date de la présente décision, à la Maison Louis Carré, 2 chemin du Saint-Sacrement – 78490 Bazoches-sur-Guyonne, propriété de l'association Alvar Aalto en France.

**ARTICLE 2** – Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Paris, le 27 mars 2026

**Pour le préfet de la région d'Île-de-  
France, préfet de Paris et par  
délégation  
le directeur régional des  
affaires culturelles**

**SIGNÉ**

**Edward de LUMLEY**

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2026-03-31-00031

Arrêté modifiant la composition du Comité  
départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports  
sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris

**ARRÊTÉ CONJOINT N°  
modifiant la composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris**

**Le Préfet de la région Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Grand officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le Préfet de Police de Paris,  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Île-de-France,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6314-1 et suivants et R.6313-1 et suivants ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.133-1 et suivants ;

**Vu** le décret N° 2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes ;

**Vu** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

**Vu** l'arrêté conjoint N° 75-2025-10-09-00005 du 10 octobre 2025 modifiant la composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris ;

**Vu** le courriel en date du 06 novembre 2025 de Madame Zeina AZZI, directrice de l'URPS pharmaciens Île-de-France informant l'Agence régionale de santé Île-de-France de la désignation du Docteur Eric MYON en qualité de suppléant du Docteur René MAAREK, titulaire, au CODAMUPS-TS de Paris ;

**Vu** le courriel en date du 07 novembre 2025 du Docteur Frédéric LOUP, coprésident de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France – Paris (CSPP), informant l'Agence régionale de santé Île-de-France de la désignation du Docteur Yorick BERGER en qualité de représentant titulaire de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France au CODAMUPS-TS de Paris, en remplacement du Docteur Frédéric LOUP ;

**Vu** le courriel en date du 15 novembre 2025 du colonel Patrick GINDRE (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris), informant l'Agence régionale de santé Île-de-France de la désignation du Colonel Thomas BRUCKER, titulaire, représentant l'officier de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris chargé des opérations au CODAMUPS-TS de Paris ;

**Vu** le courrier en date du 28 janvier 2026 de Monsieur Dominique HUNault, président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), informant l'Agence régionale de santé Île-de-France de la nomination de Monsieur Maxence JEAN, suppléant, en qualité de représentant de la CNSA au CODAMUPS-TS de Paris ;

**Vu** le courriel en date du 18 février 2026 de Madame Fabienne OSTERMEYER, Directrice générale du Centre médical d'appui informant l'Agence régionale de santé Île-de-France de la nomination de Madame Fabienne OSTERMEYER, titulaire, et de Monsieur le Docteur Dominique MAIER, suppléant, en qualité de représentants du point fixe de garde CMA Lariboisière au CODAMUPS-TS de Paris ;

**Considérant** la désignation des représentants des organismes siégeant ;

## ARRÊTENT

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté conjoint N° 75-2025-10-09-00005 du 10 octobre 2025 modifiant la composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) de Paris, **est modifié** comme suit :

f) Monsieur le Colonel Thomas BRUCKER, représentant l'officier de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris chargé des opérations ;

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au niveau départemental :

Monsieur le Docteur Urfan ASHRAF, titulaire, représentant SOS médecins Grand Paris, ou Monsieur le Docteur Serge SMADJA, suppléant ;

Monsieur le Docteur Jean-Paul COURRET, titulaire, représentant les Urgences médicales de Paris (UMP), ou Monsieur le Docteur Charles DE HONNAVILLE, suppléant ;

Monsieur le Docteur William ECLANCHER, titulaire, représentant la Garde médicale de Paris (GMP), ou Madame la Docteure Elena NASREDDINE, suppléante ;

Monsieur le Docteur Alain PARENT, titulaire, représentant l'Association des médecins libéraux pour la régulation médicale (ADMLR 75), ou Madame la Docteure Marie-Laure ALBY, suppléante ;

Monsieur le Docteur Joël VALENDOFF, titulaire, représentant le point fixe de garde au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle Faidherbe-Charonne, ou Monsieur le Docteur Franck DHELLIER, suppléant ;

Monsieur le Docteur Josselin LE BEL, titulaire, représentant le Cabinet médical de garde du 18<sup>ème</sup> arrondissement (CMG Paris 18), ou Madame la Docteure Julie BERCHERIE, suppléante ;

Monsieur le Docteur Thomas TARJUS, titulaire, représentant la Maison médicale de garde Paris Nord-Est (MMG PNE), ou Monsieur le Docteur Laurent FELDMANN, suppléant ;

Madame Fabienne OSTERMEYER, titulaire, représentant le point fixe de garde CMA Lariboisière, ou le Monsieur le Docteur Dominique MAIER, suppléant ;

i) Monsieur Ravi KUMAR, titulaire, représentant la Fédération nationale de la mobilité sanitaire (FNMS), ou Monsieur Paul MEI, suppléant ;  
Monsieur Renaud LETROSNE, représentant la Fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA) ;  
Monsieur Ahmed BOUSHAB, représentant la Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) ;  
Monsieur Idir HADJAL, titulaire, représentant la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) ou Monsieur Maxence JEAN, suppléant ;

l) Monsieur le Docteur René MAAREK, titulaire, représentant l'Union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine, ou Monsieur le Docteur Eric MYON, suppléant ;

m) Monsieur le Docteur Yorick BERGER, titulaire, représentant la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, ou Monsieur le Docteur Michel LEROY, suppléant ;

## **ARTICLE 2 :**

Les autres articles de l'arrêté conjoint N° 75-2025-10-09-00005 du 10 octobre 2025 restent inchangés. Aussi le CODAMUPS-TS de Paris est composé des membres suivants :

### **1° Des représentants des collectivités territoriales :**

Quatre conseillers de Paris désignés par leur conseil :

Madame Karen TAIEB, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes, conseillère de Paris ;

Madame Lamia EL AARAJE, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, conseillère de Paris ;

Madame Camille NAGET, conseillère de Paris ;

Monsieur Vincent BALADI, conseiller de Paris ;

### **2° Des partenaires de l'aide médicale urgente :**

a) Monsieur le Professeur Frédéric ADNET, représentant le SAMU de Paris, et Monsieur le Docteur Jean-Pierre ORSINI, représentant le SMUR ;

b) Madame la Docteure Laurence ARROUY, représentant le directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ;

c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours : non concerné ;

d) Le Général Arnaud DE CACQUERAY VALMENIER, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

e) Monsieur le Professeur Stéphane TRAVERS, titulaire, médecin-chef de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou Monsieur le Docteur Olivier BON, suppléant ;

f) Monsieur le Colonel Thomas BRUCKER, représentant l'officier de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris chargé des opérations ;

**3° Des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :**

a) Monsieur le Docteur Marc BAILLARGEAT, titulaire, représentant le Conseil Départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des Médecins, ou Monsieur le Docteur Alexandre GASCON, suppléant ;

b) Mesdames et Messieurs les Docteurs Philippe NIN, Richard HANDSCHUH, Jean-Marc SPIRA et Lobna HADJ-HENNI, représentants les médecins de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) ;

c) Monsieur le Docteur Rémy RAMALINGOM SELLEMOUTOU, titulaire, représentant le Conseil Départemental de la Croix-Rouge Française, ou Monsieur le Docteur Jacques HASCOET, suppléant ;

d) Madame la Docteure Raquel TENA, représentant Samu-Urgences de France ;  
Monsieur le Docteur Patrick PELLOUX, titulaire, représentant l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF), ou Monsieur le Docteur Mathieu DELAY, suppléant ;

e) Un médecin proposé par l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecin d'urgence des établissements privés de santé : non-représenté ;

f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de permanence des soins au niveau départemental :

Monsieur le Docteur Urfan ASHRAF, titulaire, représentant SOS médecins Grand Paris, ou Monsieur le Docteur Serge SMADJA, suppléant ;

Monsieur le Docteur Jean-Paul COURRET, titulaire, représentant les Urgences médicales de Paris (UMP), ou Monsieur le Docteur Charles DE HONNAVILLE, suppléant ;

Monsieur le Docteur William ECLANCHER, titulaire, représentant la Garde médicale de Paris (GMP), ou Madame la Docteure Elena NASREDDINE, suppléante ;

Monsieur le Docteur Alain PARENT, titulaire, représentant l'Association des médecins libéraux pour la régulation médicale (ADMLR 75), ou Madame la Docteure Marie-Laure ALBY, suppléante ;

Monsieur le Docteur Joël VALENDOFF, titulaire, représentant le point fixe de garde au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle Faidherbe-Charonne, ou Monsieur le Docteur Franck DHELLIER, suppléant ;

Monsieur le Docteur Josselin LE BEL, titulaire, représentant le Cabinet médical de garde du 18<sup>ème</sup> arrondissement (CMG Paris 18), ou Madame la Docteure Julie BERCHERIE, suppléante ;

Monsieur le Docteur Thomas TARJUS, titulaire, représentant la Maison médicale de garde Paris Nord-Est (MMG PNE), ou Monsieur le Docteur Laurent FELDMANN, suppléant ;

Madame Fabienne OSTERMEYER, titulaire, représentant le point fixe de garde CMA Lariboisière, ou le Monsieur le Docteur Dominique MAIER, suppléant ;

g) Monsieur Guillaume COUILLARD, titulaire, représentant la Fédération hospitalière de France (F.H.F), ou Monsieur Stéphane PIERREFITTE, suppléant ;

- h) Monsieur Frédéric PICOT, titulaire, représentant la Fédération de l'hospitalisation privée d'Île-de-France (FHP), ou Monsieur Franck VANLANGENDONCK, suppléant ;  
Monsieur le Docteur Jean-Luc AÏM, titulaire, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés d'Île-de-France (FEHAP), ou Monsieur le Docteur Mehdi LAFI, suppléant ;
- i) Monsieur Ravi KUMAR, titulaire, représentant la Fédération nationale de la mobilité sanitaire (FNMS), ou Monsieur Paul MEI, suppléant ;  
Monsieur Renaud LETROSNE, représentant la Fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA) ;  
Monsieur Ahmed BOUSHAB, représentant la Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) ;  
Monsieur Idir HADJAL, représentant la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) ou Monsieur Maxence JEAN, suppléant ;
- j) Monsieur Nabil REFFAS, titulaire, représentant l'Association de Transports Sanitaires d'Urgence de Paris (ATSU 75), ou Monsieur Ahmed TAQA, suppléant ;
- k) Monsieur le Docteur Fabien BRUNO, représentant le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens ;
- l) Monsieur le Docteur René MAAREK, titulaire, représentant l'Union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine, ou Monsieur le Docteur Eric MYON, suppléant ;
- m) Monsieur le Docteur Yorick BERGER, titulaire, représentant la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, ou Monsieur le Docteur Michel LEROY, suppléant ;
- n) Monsieur le Docteur Gilles DEMOLON, représentant le Conseil départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ;
- o) Monsieur le Docteur Laurent PINTO, titulaire, représentant l'Union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes, ou Madame la Docteure Pétra FATON, suppléante ;
- q) Madame Marie-Pierre BEAUCHER, titulaire, représentant le Conseil départemental de l'Ordre des Infirmiers de Paris, ou Madame Magali BUFFIERES, suppléante ;
- r) Madame Fatima SAID-DAUVERGNE, titulaire, représentant l'Union régionale des professionnels de santé Infirmiers Île-de-France, ou Monsieur Nicolas LEFORTIER, suppléant ;
- s) Madame Anna GOMIS, titulaire, représentant le Conseil départemental de l'Ordre des Sages-Femmes de Paris, ou Madame Vanina SCARFOGLIERO, suppléante ;
- t) Madame Prisca WETZEL-DAVID, titulaire, représentant l'Union régionale des professionnels de santé Sages-Femmes Île-de-France, ou Madame Noëlle CAYARCY, suppléante.

**4° Un représentant des associations d'usagers :**

Monsieur Etienne RENGUET, représentant l'Union départementale des associations familiales de Paris (UDAF).

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris.

**ARTICLE 4 :**

Le Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, le Préfet de Police de Paris, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2026

Le Préfet de la région  
Île-de-France, Préfet de Paris,

Le Préfet de Police,  
Préfet de la Zone de Défense et de  
Sécurité de Paris,

Le Directeur général  
de l'Agence régionale  
Ile-de-France

SIGNE

SIGNE

SIGNE

Marc GUILLAUME

Patrice FAURE

Denis ROBIN